

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_12_229

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 18h30, le Conseil de
Communauté s'est réuni à SAINT-SIGISMOND en session ordinaire, sous la
Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 26
- Suppléants : 3

Date de convocation : 6 décembre 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 5
Votants : 32

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez (en remplacement de Mme
POUPLIN Adeline)
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix (donne pouvoir à M. BOUTELLER Gilles)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN
Marie-Line)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET
Christian)
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

ABSENTS EXCUSES :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

SECRETAIRE DE SEANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET : COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES : MODIFICATION

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-DRCTAJ-599 en date du 8 novembre 2019, approuvant les statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, conformément à l'article L5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-22 et L5211,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2020, n°2020CC_09_084,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des « commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Monsieur le Président rappelle que suite aux élections de 2020, les commissions thématiques intercommunales suivantes avaient été créées :

1. Commission Finances et Economie*
2. Commission Habitat et Aménagement du territoire
3. Commission Santé Climat et Mobilité
4. Commission sites culturels : Centre Minier et Maison de la Meunerie
5. Commission Environnement et Cadre de vie
6. Commission Tourisme et Loisirs
7. Commission Patrimoine Communautaire
8. Commission Solidarité
9. Commission Assainissement
10. Commission Actions culturelles
11. Commission Mutualisation

Monsieur le Président expose que les commissions sites culturels, actions culturelles et le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique travaillent en étroite collaboration, il est proposé de créer une seule commission « culture » regroupant les actions des 4 services du pôle "culture" (Centre Minier, Maison de la Meunerie, Actions culturelles et Ecole Intercommunale de Musique).

Monsieur le Président propose donc que les commissions thématiques intercommunales soient déterminées comme suit :

1. Commission Finances et Economie*
2. Commission Habitat et Aménagement du territoire
3. Commission Santé Climat et Mobilité
4. Commission Culture
5. Commission Environnement et Cadre de vie
6. Commission Tourisme et Loisirs
7. Commission Patrimoine Communautaire
8. Commission Solidarité
9. Commission Assainissement
10. Commission Mutualisation

La composition de ces commissions reste la suivante :

- Communes de plus de 4 000 habitants : 3 titulaires et 1 suppléant
- Communes de 1 500 à 3 999 habitants : 2 titulaires et 1 suppléant
- Communes de moins de 1 500 habitants : 1 titulaire et 1 suppléant

Peuvent siéger au sein des commissions les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux.

*Pour la commission Finances et Economie, il est souhaitable qu'un des titulaires ou le titulaire soit le Maire de la commune.

Monsieur le Président demande au Conseil son accord sur la modification du nombre de commissions intercommunales telle que présentée ci-dessus.

La composition de cette commission et les éventuelles mises à jour des autres commissions se feront lors du prochain Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de modifier la liste des commissions thématiques intercommunales comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 12 décembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILLOIN



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

S²LO

ID : 085-248500563-20231212-2023CC_12_229-DE